

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-321 du 12 décembre 1975

chargeant le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports de l'Intérim du Ministre de l'Education Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

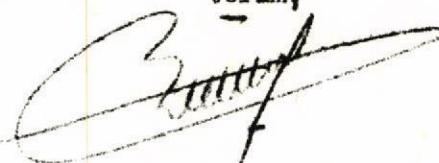
D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Pour compter du mardi 9 décembre 1975, le Capitaine François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel .—

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1975

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, Chargé de l'intérim,



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUEMS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MEN-MJCPS 6 - Ministères 11 - SPD 2 - JORD 1 -
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc. ONEPI 5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - CNR 4.